

APTH

FORMATION ET CONSEIL EN SECURITE DES TRANSPORTS



DEVELOPPER
PLUS QU'UNE APTITUDE
UNE ATTITUDE

www.apth.fr



C'est dans le cadre de sa culture de l'innovation et du mouvement que l'APTH a souhaité inscrire cette année sa brochure qui reflète ces évolutions à travers les nouveautés : format, graphismes, contenus.

Vous y retrouverez les informations habituelles, ainsi que nos autres secteurs d'expertises afin de bâtir vos parcours de formations.

La digitalisation est en marche à l'APTH. Les investissements sont à la hauteur des enjeux pour garantir une diversité des formations et une qualité qui a toujours fait partie de nos fondamentaux.

L'APTH considérant cependant que la pratique est essentielle pour l'acquisition des compétences dans le domaine du transport, elle vous accueillera dans son Centre Technique unique en Europe pour vous exercer et vous évaluer sur différents ateliers pédagogiques.

L'APTH s'internationalise également, avec de plus en plus de missions, interventions et prestations à l'étranger, dans divers continents, environnements culturels et linguistiques. Notre approche est basée sur l'écoute, la proximité, les échanges avec nos clients et nos partenaires, en vue de définir et bâtir ensemble les formations adéquates d'aujourd'hui et de demain.

C'est à cet effet que nos équipes de Délégués Régionaux, Assistantes Commerciales et Formateurs sont à votre disposition pour mettre leurs compétences, expériences et savoir-faire au service de la satisfaction de vos besoins et de vos attentes.

Vous aurez également accès aux nombreux services et supports développés par l'APTH : conseil et assistance, supports e-learning, livrets, etc.

Votre satisfaction est essentielle et fait notre fierté... N'hésitez pas à nous contacter.

Bonne lecture et à très bientôt dans nos centres de formation !

Léopold TZEUTON
DIRECTEUR GENERAL



L e e - l e a r n i n g

« Notre innovation au service de votre entreprise ! »

Engagée il y a plus de 20 ans, la digitalisation des activités des entreprises est un phénomène de fond désormais irréversible. La numérisation, en prenant en charge des tâches répétitives sans réelle valeur ajoutée, libère le salarié qui peut dès lors se concentrer pleinement à son métier.

L'APTH, fidèle à son esprit d'innovation, s'inscrit pleinement dans cette dynamique en proposant aux entreprises des formations digitales au format e-learning.

• Une gamme cohérente en développement constant

Leader dans le domaine de la sécurité des transports, l'APTH a développé deux types de formations qui répondent aux obligations du chapitre 1.3 de l'ADR :

- Des formations longues pour les responsables du transport de marchandises dangereuses
- Des formations courtes (entre 2 et 3 heures) destinées aux personnels impliqués dans l'opération de transport de marchandises dangereuses.

@M2CAD : Découverte de l'ADR – 12 heures

@M05COL : L'ADR appliqué au transport en colis – 8 heures

@M1LOG : Formation des personnels de quai – 3 heures

@M1FOD : Formation des personnels des entreprises de négoce de combustibles – 3 heures

@M1DEC : Formation à la sécurité des personnels des déchetteries traitant des produits dangereux - 8 heures

• Plus d'efficacité et de flexibilité, moins de coûts et de contraintes

Les entreprises ont intégré les avantages des formations à distance :

Pédagogiques

- Le e-learning permet de s'adapter aux rythmes des stagiaires. Le stagiaire peut se former où il veut et quand il veut !
- C'est une pédagogie innovante née à l'ère d'internet et adaptée à un public de plus en plus jeune.

Organisationnelles

- Le e-learning, connecté à notre dispositif informatique, simplifie les actes administratifs.
- La création de plateformes privatisées pour certains clients donne plus de souplesse pour la gestion des apprenants.

Economiques

- L'absence de formateur, la suppression des frais liés aux déplacements et aux frais de location de salle, le gain de temps, la réduction des pertes d'exploitation, entraînent des économies importantes.

• Adaptez nos contenus à vos besoins de formation

La richesse de nos supports pédagogiques et leurs structures modulaires permettent de configurer des formations adaptées à vos besoins, à vos métiers.

Notre cellule d'ingénierie de formation est à votre disposition pour étudier des solutions conformes à vos attentes.

Nous pouvons également vous dédier une plateforme e-learning « privatisée » qui autorisera votre service formation à gérer intégralement le processus de formation à distance de votre entreprise.



Formation à l'examen de conseiller à la sécurité TMD

« Travailler ensemble à votre réussite ! »

• Formation à l'examen initial

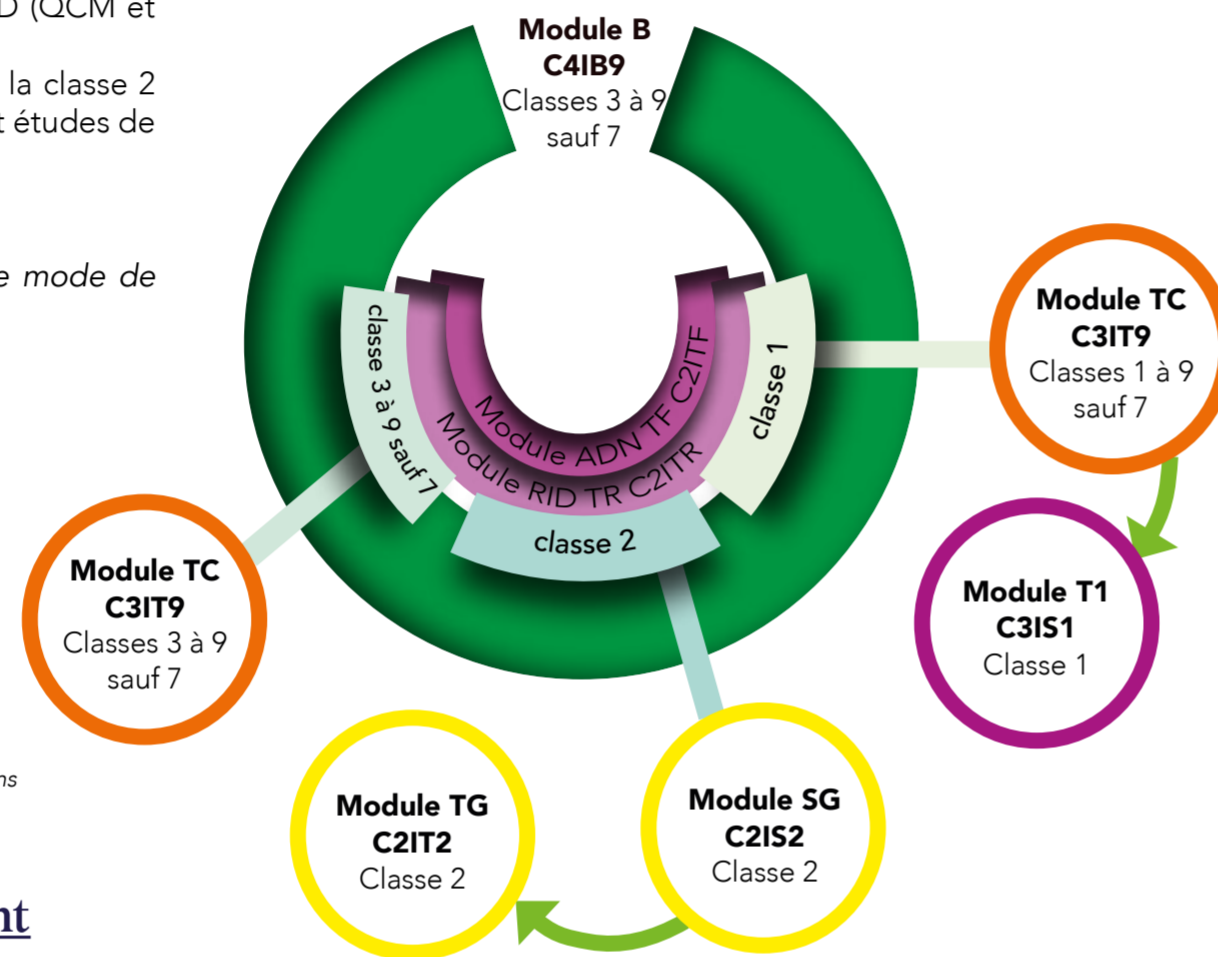
Le parcours pédagogique APTH :

1. Module « B » : Etudier la réglementation ADR pour les classes 3 à 9 sauf 7 et s'exercer aux épreuves de l'examen du CIFMD (QCM et études de cas)
2. Modules « SG » : Approfondir ses connaissances pour la classe 2 et s'exercer aux épreuves de l'examen du CIFMD (QCM et études de cas)
3. Module « T » : S'évaluer en conditions d'examen

S'ajoutent le module ADN et/ou le module RID selon le mode de transport présenté à l'examen.



* : Taux moyen de réussite APTH à l'examen initial pour les 7 derniers examens
Taux de réussite national : 64% (source : CIFMD)



• Formation à l'examen de renouvellement

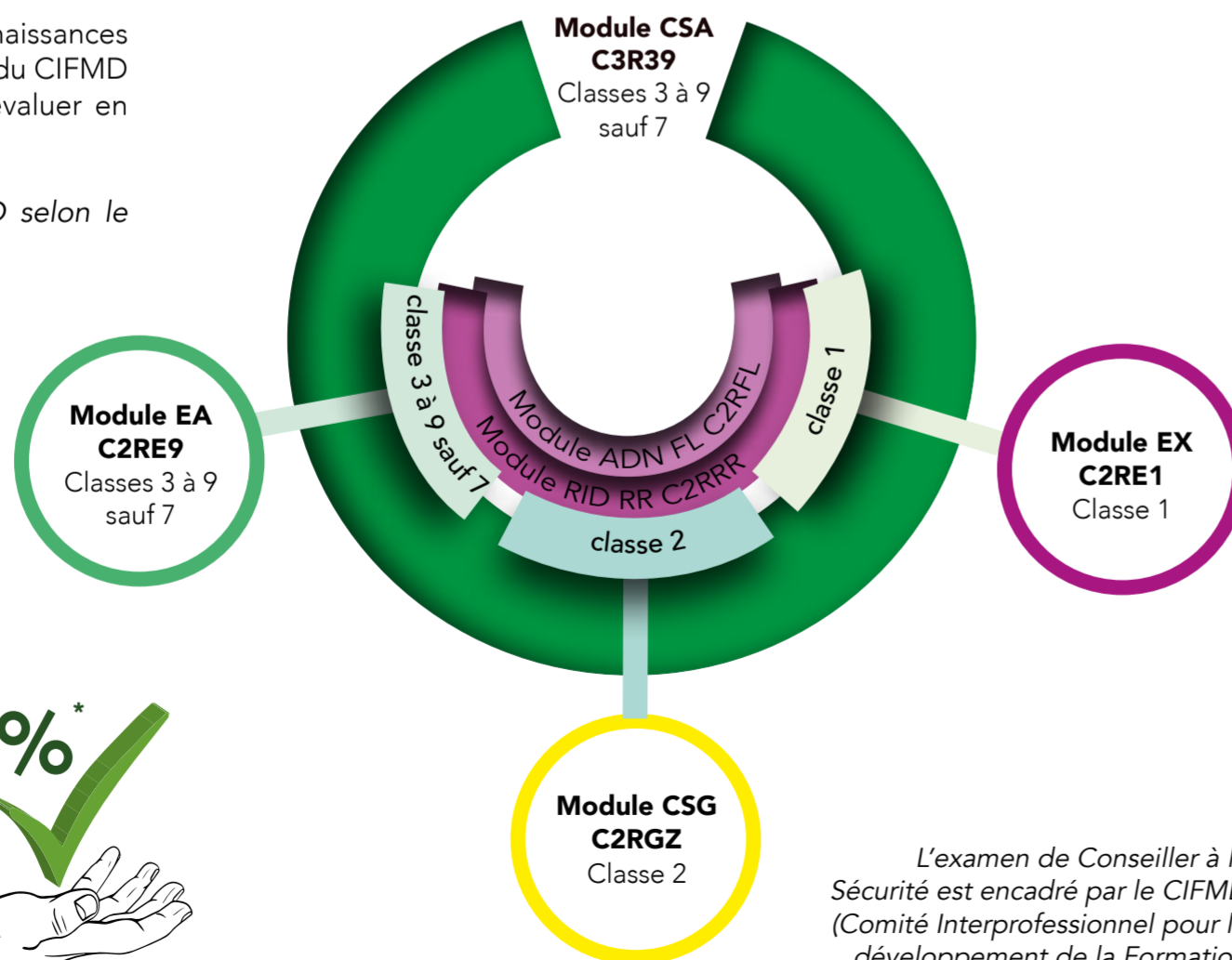
Le parcours pédagogique APTH :

1. Module « CSA » : Remettre à jour ses connaissances réglementaires et s'exercer au QCM de l'examen du CIFMD
2. Modules « EA », « CSG », et/ou « EX » : S'évaluer en conditions d'examen

S'ajoutent le module ADN et/ou le module RID selon le mode de transport présenté à l'examen.



* : Taux moyen de réussite APTH à l'examen de renouvellement pour les 7 derniers examens
Taux de réussite national : 94% (source : CIFMD)



L'examen de Conseiller à la Sécurité est encadré par le CIFMD (Comité Interprofessionnel pour le développement de la Formation dans les transports de Marchandises Dangereuses).
Inscrivez-vous directement sur le site www.cifmd.fr

Formation des conseillers à la sécurité

« L'APTH à vos côtés ! »

• Missions et tâches du conseiller à la sécurité (M2CST)

« Avoir toutes les cartes en main pour vos missions du quotidien »

Vous êtes conseiller à la sécurité et vous souhaitez exercer au mieux votre fonction ? Pendant deux jours, grâce à un professionnel du terrain, venez acquérir les outils et méthodes de travail pour accomplir pleinement votre métier.

• Nouveautés ADR 2021 !

« Mettez à jour vos connaissances ADR »

Vous êtes conseiller à la sécurité, destinataire, responsable ou salarié d'une entreprise qui emballe, expédie, charge, décharge ou transporte des marchandises dangereuses ? L'ADR est au cœur de votre métier et vous devez maîtriser les évolutions de cette réglementation.

Dans ce contexte, l'APTH vous donne un rendez-vous à ne pas manquer : La journée d'étude ADR 2021.

Dès le 4 décembre 2020 partout en France, nos experts vous présentent l'analyse des évolutions de la réglementation du transport de marchandises dangereuses et répondent à toutes vos questions. Vous pouvez ainsi aborder sereinement l'impact des évolutions de la réglementation ADR sur vos activités.

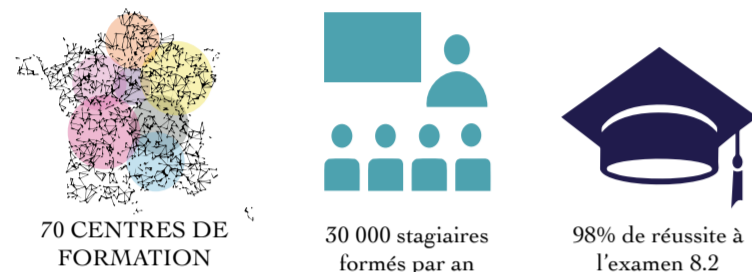
Retrouvez le programme et le planning des journées d'étude APTH en ligne sur www.apth.fr ou au **01.41.37.80.87**



Les formations ADR 8.2

« Nous sommes vos collaborateurs privilégiés ! »

L'APTH est engagée depuis plus de 40 ans dans le transport des marchandises dangereuses par route et sa réglementation. Première entité agréée par le ministère des transports, nous formons chaque jour les conducteurs à l'acquisition des connaissances nécessaires à leur activité. Nous vous accompagnons dans l'organisation de vos formations en adéquation avec vos contraintes d'exploitation. Plus qu'un métier, une mission !



70 CENTRES DE FORMATION
30 000 stagiaires formés par an
98% de réussite à l'examen 8.2

• Les parcours de formation

Les formations initiales :

Formation de base

Durée : 3 jours
Toutes classes sauf 1 et 7*
Mode de transport : colis, GRV, vrac solide
Code stage : **IB**

Une formation de base et ses spécialisations

L'obtention préalable de la formation de base est indispensable pour l'acquisition d'une spécialisation.

Spécialisation « GPL »

Durée : 2 jours
Matières de la classe 2 désignées par les numéros ONU 1011, 1075, 1965, 1969 et 1978
Mode de transport : citernes
Code stage : **IL**

Spécialisation « Produits pétroliers »

Durée : 2 jours
Matières désignées par :
- les numéros ONU 1202, 1203, 1223, 1267, 1268, 1300, 1863, 1999, 3295, 3475
- les numéros ONU 3082, 3256 et 3257, uniquement pour les huiles de chauffe lourdes et les bitumes
Mode de transport : citernes
Code stage : **IP**

Spécialisation « Citernes »

Durée : 4 jours
Matières des classes 1**, 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 7**, 8 et 9
Mode de transport : citernes
Code stage : **ICG**

Spécialisation « classe 1 »

Durée : 2 jours
Matières et objets de la classe 1
Mode de transport : colis
Code stage : **I1**

• Que dit la réglementation !

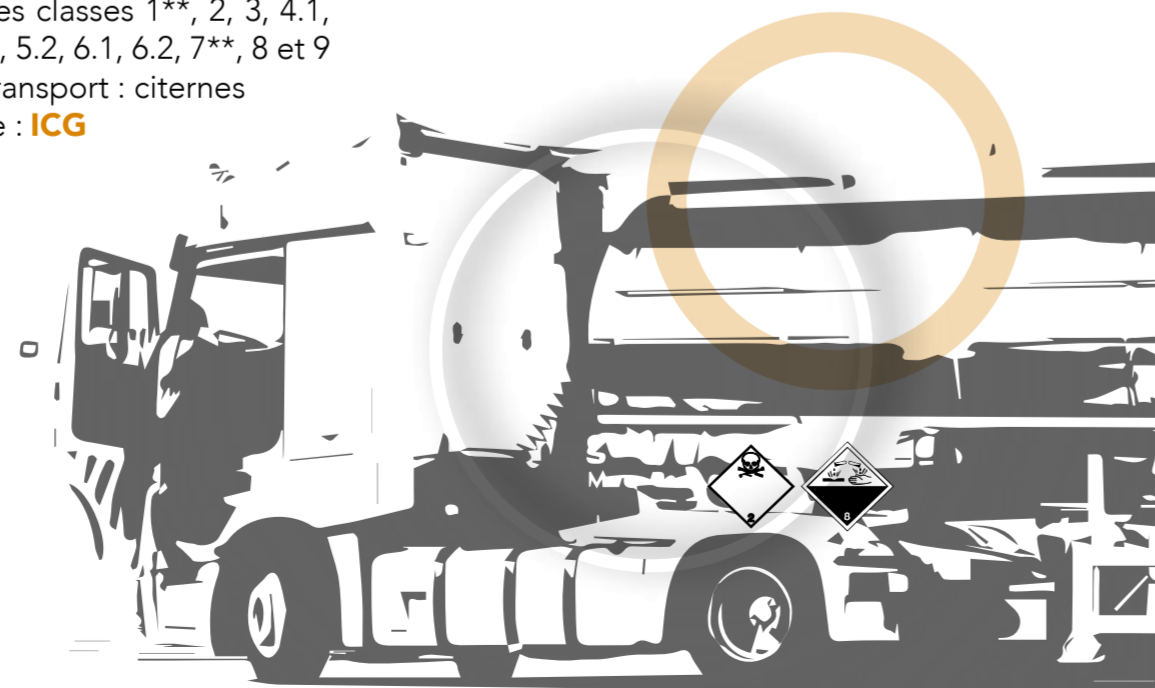
Le transport des marchandises dangereuses par la route est réglementé par l'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (ADR) et par l'arrêté Transport des Matières Dangereuses (TMD) du 29 mai 2009 modifié.

Pour transporter des marchandises dangereuses, les conducteurs doivent détenir un certificat de formation ADR délivré par l'autorité compétente. Ce certificat ADR atteste qu'ils ont suivi une formation et réussi un examen portant sur les exigences spéciales auxquelles il doit être satisfait lors du transport de marchandises dangereuses. Le certificat du conducteur obtenu ainsi que les spécialisations détenues sont valables 5 ans.

En vertu de l'article 16 de l'arrêté français TMD, l'APTH a été audité en 2017 avec succès par le ministère des transports.

Son agrément est reconduit pour 5 ans du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022 par arrêté ministériel du 27 octobre 2017 NOR : TREP1730325A

L'APTH est agréée pour dispenser toutes les formations ADR 8.2 sauf celles destinées à la classe 7 ***



Les formations recyclage :

Le conducteur doit suivre un stage de recyclage des formations de base et spécialisations tous les 5 ans. Celui-ci s'effectue au cours des 12 mois précédant la date d'échéance du certificat, sans perte de validité.

Formation de base

Durée : 2 jours
Code stage : **RB**

Spécialisation « GPL »

Durée : 1 jour
Code stage : **RL**

Spécialisation « Produits pétroliers »

Durée : 1 jour
Code stage : **RP**

Spécialisation « Citernes »

Durée : 2 jours
Code stage : **RCG**

Spécialisation « classe 1 »

Durée : 1 jour
Code stage : **R1**

• D'un point de vue pratique !

Le certificat ADR est un titre sécurisé émis par ChronoServices, filiale de l'Imprimerie Nationale.

Le certificat ADR possède une date limite de validité « DLV » unique, alignée sur la validité de la formation de base. La « DLV » de votre spécialisation est logiquement bloquée sur la « DLV » de votre formation de base.

Pensez aux délais de fabrication de la carte dans l'anticipation de vos recyclages !

Tout conducteur de véhicule dont le chargement exige la signalisation par des panneaux orange, doit détenir un certificat de formation ADR.

Les conducteurs effectuant des transports de matières dangereuses en colis sous les seuils du chapitre 1.1.3.6 de l'ADR ne sont pas soumis au certificat ADR.

Ils doivent suivre une formation conformément au chapitre 1.3 de l'ADR.

• Notre engagement à vos côtés !

La formation de vos personnels, la prévention sécurité et le respect des réglementations en vigueur sont essentiels dans vos activités. Vous attachez donc de l'importance au choix de vos partenaires. Cela tombe bien, c'est aussi notre préoccupation !

Depuis des années, nos équipes sont mobilisées pour vous apporter : qualité de service, écoute, conseil, réactivité, accompagnement, efficacité, ...

Notre objectif aujourd'hui est de relever le défi du numérique qui impacte nos univers et de vous proposer des outils modernes et efficaces nous permettant de mieux gérer les formations de vos conducteurs : portail client, offre personnalisée, suivi et historique.

N° du certificat

exemple : APTH

Date limite de validité (D.L.V)



Spécialisation CITERNES

Formation BASE

* : la formation de base permet de transporter les matières transportées à chaud de la classe 9 (métaux en fusion, sels fondus) à l'exception des bitumes
** : Pour transporter des matières des classes 1 et 7 en citernes, il faut détenir en plus la spécialisation « classe 1 » ou « classe 7 » selon les cas
*** Spécialisation « classe 7 » formation non dispensée par l'APTH - contacter l'INSTN

Des formations à la sécurité des transports adaptées à vos métiers

Le transport de marchandises dangereuses est une chaîne formée de plusieurs acteurs qui interagissent les uns avec les autres en se partageant la responsabilité de la sécurité et de la sûreté de l'opération de transport.

Chaque acteur doit connaître les règles à respecter, dans son domaine, pour que l'opération de transport de marchandises dangereuses soit la plus sûre possible.

L'ADR énonce la répartition des obligations entre les différents acteurs et exige, dans son chapitre 1.3, que chaque personne impliquée dans l'opération de transport soit correctement formée en fonction de ses responsabilités.

L'APTH, grâce à son expertise de l'ADR et sa connaissance des principaux métiers liés au transport des marchandises dangereuses, a su développer des formations adaptées aux obligations réglementaires et aux spécificités de chaque profession.

Nos formations ADR 1.3 s'adressent à tous les métiers de l'entreprise : équipes de direction, commerciaux, assistants, opérateurs, exploitants, personnels de quai, agents administratifs, etc.

Le cœur de ces formations a pour cible les règles de l'ADR mais celles-ci sont toujours adaptées aux spécificités du métier. De plus, elles sont généralement complétées par la présentation des procédures et des consignes de sécurité propres à la profession.

• Les formations de découverte de la réglementation ADR

Dans les entreprises traitant les marchandises dangereuses, en dehors du conseiller à la sécurité, plusieurs collaborateurs ont besoin d'une connaissance générale de l'ADR.

Pour ces personnes, l'APTH propose deux formations généralistes. L'objectif n'est pas d'en faire des experts mais de leur donner les bases pour adapter leurs activités aux principales exigences réglementaires.

1. Une formation complète concernant le transport de marchandises dangereuses (M2CAD)
2. Une formation restreinte au transport de marchandises dangereuses en colis (M1COL)

• Des formations sur mesure

À l'APTH, on considère que la réussite d'une action de formation est toujours le résultat d'une rencontre entre deux compétences : une compétence « métier » et une compétence en « ingénierie de la formation ».

L'entreprise cliente connaît son « métier » : ses objectifs stratégiques et opérationnels, ses besoins de formations, ses procédures, ses produits, etc...

L'APTH maîtrise « l'ingénierie de formation » : les principes pédagogiques, les outils de conception, l'expertise dans les domaines réglementaires. Elle dispose d'une importante bibliothèque de supports pédagogiques. Enfin, elle sait comment aider l'entreprise cliente à transformer un « besoin de formation » en « objectifs pédagogiques ». Cette compétence lui permet de bâtir des formations ADR 1.3 spécifiques sur mesure parfaitement adaptées aux besoins des entreprises.

• Former les personnels des entreprises de déchets

Le monde du traitement des déchets regroupe plusieurs métiers très divers mais qui sont souvent concernés par le transport de marchandises dangereuses.

Pour ces entreprises, l'APTH a développé une gamme de formations ADR 1.3 adaptée dont voici quelques exemples :

- Réglementation applicable au transport de déchets dangereux (M1DEC)
- Manutention et transport de matières infectieuses (M1INF)
- Manutention et transport des déchets d'amiante (M1DAM)
- Manutention et transport des déchets d'activité de soins (M1DAS)

• Le transport multimodal

Tous les modes de transport sont concernés par le transport de marchandises dangereuses. Chaque mode possède sa propre réglementation : le RID pour le transport ferroviaire, l'IMDG pour la navigation maritime, le IATA pour le transport aérien, l'ADN pour la navigation fluviale.

Tous ces règlements possèdent une base commune mais présentent des règles spécifiques à leur domaine.

L'APTH propose toute une gamme de formations à la découverte et à la maîtrise de ces réglementations. Ces formations peuvent être adaptées à diverses catégories de personnel :

- Réglementation maritime du transport de marchandises dangereuses (M1MAR)
- Réglementation du transport multimodal de marchandises dangereuses (M1MMD)
- Réglementation du transport de marchandises dangereuses par voie fluviale (M1ADN)
- Réglementation du transport de marchandises dangereuses par rail (M1RID)

• Former les personnels des I.C.P.E

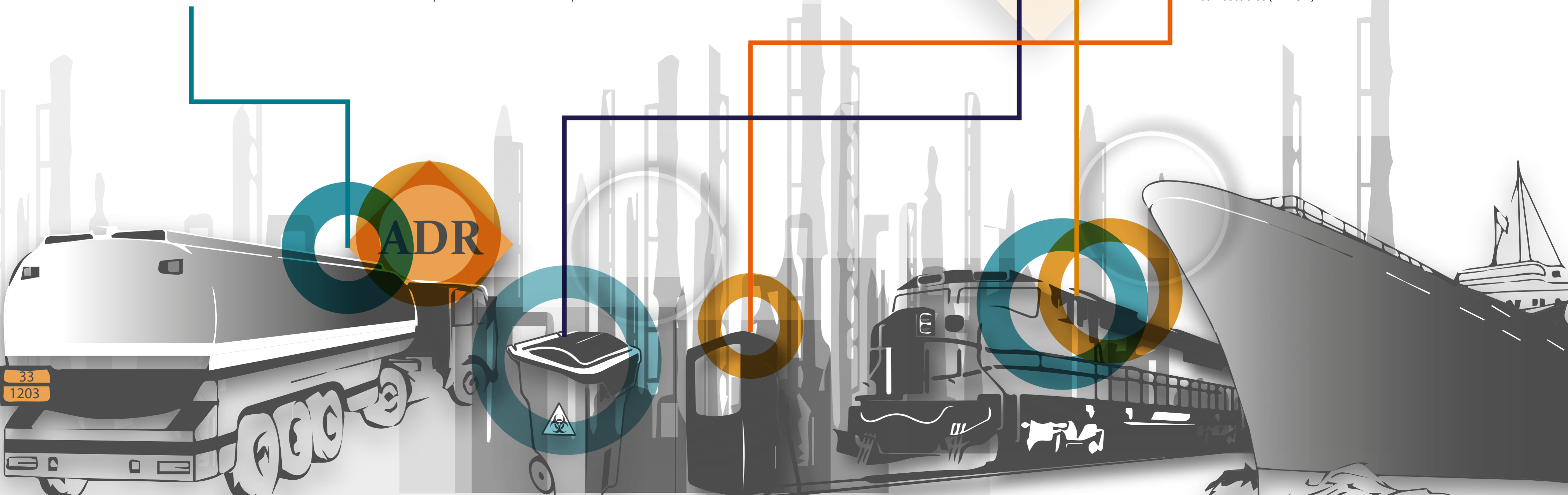
Les installations classées pour la protection de l'environnement, les ICPE, sont généralement fortement impliquées dans les opérations de fabrication, stockage ou manipulation des marchandises dangereuses.

Les ICPE se trouvent souvent à l'origine ou à la destination des transports de marchandises dangereuses. Le personnel de ces entreprises doit donc être sensibilisé aux risques des marchandises dangereuses et doit connaître les procédures à respecter pour assurer la sécurité de l'opération de transport.

Les formations développées par l'APTH, pour les personnels des ICPE, vont au-delà de l'ADR en mettant en relation les autres textes œuvrant à la sécurité (code de l'environnement et code du travail)

Voici quelques exemples des formations que l'APTH propose :

- Formation à la sécurité des stations-services (M1ESS et M2ESS)
- Formation à la sécurité dans les dépôts pétroliers (M8)
- Formation des personnels des entreprises de négoce de combustibles (M1FOD)



Les formations de notre centre technique

• Formation conduite préventive

« CONDUIRE EN CONDUISANT »

Ce slogan peut paraître étonnant pour tout conducteur, convaincu de son bon comportement au volant. La seule occurrence qui lui permettra de se rendre compte du contraire reste le presque-accident ou l'accident lui-même.

Les formations sur nos pistes permettent en toute sécurité de convaincre les conducteurs que le comportement est la pièce maîtresse de l'édifice « sécurité routière ».

La conduite est une opération complexe qui nécessite une attention de tous les instants.

Nous allons au cours de nos formations de 1 à 3 jours démontrer et donc convaincre tout conducteur que la moindre distraction au mauvais moment entraîne une réaction en chaîne irréversible se soldant par un accident.

De plus, ces formations permettent de mettre en évidence les limites de l'opérabilité des équipements électroniques embarqués qui ne peuvent pallier toutes les erreurs.

- T1 STA conduite préventive 1 jour
- T2 STA conduite préventive 2 jours
- T3 STA conduite préventive 3 jours

• La conduite économique

« FAITES DE LA CONDUITE ECONOMIQUE LA CLE DE VOS ECONOMIES »

Maîtriser au plus juste la consommation en carburant de sa flotte de véhicules reste aujourd'hui la principale source d'économies associée à une amélioration de la qualité de l'air que nous respirons.

Tout comme la conduite préventive, la conduite économique est, elle aussi, une affaire de conviction personnelle.

Pour convaincre les conducteurs nous travaillons avec eux sur 3 points essentiels :

le comportement

- Une conduite apaisée, anticipatrice permet de moins consommer sans se fatiguer et perdre de temps

les connaissances techniques

- Utilisation du véhicule adaptée aux circonstances (montée, descente, arrêt programmé...)

l'adaptabilité à son environnement

- l'analyse de la situation présente et de celles qui pourraient se présenter, l'étude de la réponse du conducteur.

- T2MEV : perfectionnement à la conduite économique

• La FIMO / FCO

« FORMATION OBLIGATOIRE OU OBLIGATION D'UNE FORMATION EFFICACE »

Trop de conducteurs sont insatisfaits de ces formations qu'ils trouvent longues et fastidieuses.

Pour rendre ces formations attractives, nous avons décidé de réaliser des formations premium avec alternance de méthodes pédagogiques participatives, jeux, déplacements sur le terrain et surtout utilisation de notre circuit où les stagiaires peuvent conduire des PL sur nos pistes en plus de la partie route obligatoire.

-TUFIM : formation initiale minimum obligatoire

-T5FCO : formation continue obligatoire

• Les moniteurs / formateurs d'entreprise

« LA COURROIE DE TRANSMISSION INDISPENSABLE POUR UNE PARFAITE SYNCHRONISATION ENTRE STRATEGIE ET TERRAIN »

Former ces personnels aux techniques pédagogiques en cabine et/ou en salle est indispensable, mais pas suffisant pour identifier des résultats tangibles.

Dans notre parcours de formation, nous nous attachons à mesurer, corriger et parfaire la diffusion des messages qu'ils seront amenés à relayer dans l'entreprise.

- T5MN1 : formation professionnelle de moniteurs et tuteurs

- T5MN2 : formation des moniteurs à la pédagogie

- T5MFC : formation des moniteurs FCO sous délégation

• L'évènementiel

« CHALLENGER POUR FEDERER »

L'organisation sur notre centre d'évènements tels que challenges conducteurs, essais ou opérations commerciales constructeurs de véhicules sont des prestations que vous apprécierez.

Lors de ces journées, vous pourrez louer partiellement ou totalement nos infrastructures avec ou sans personnel et réserver des prestations hôtelières et/ou de restauration également présentes sur le site.

La proximité de la gare TGV, autoroute A6 et RCEA faciliteront vos déplacements.

• L'arrimage

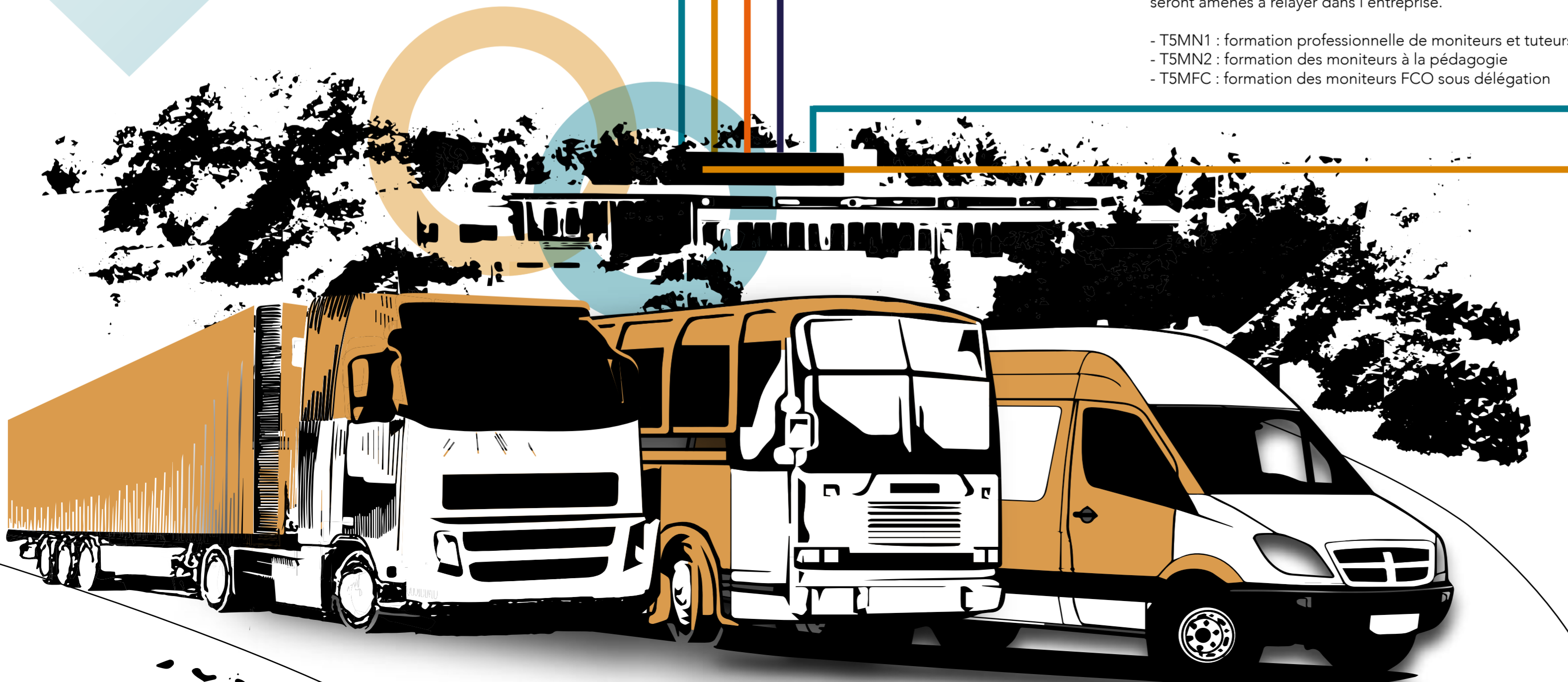
« PARCE QUE NOUS SOMMES ATTACHES A LA SECURITE »

L'arrimage est souvent réalisé dans des conditions plus qu'incertaines : manque de temps, manque de matériels et surtout manque de connaissances techniques et pratiques.

Nos formations, en entreprise ou sur notre centre technique, sont réalisées par des formateurs certifiés (certification MAWI Luxembourg). Elles durent une journée au cours de laquelle les stagiaires seront confrontés à toute une série de situations pratiques connues (leurs activités régulières) et nouvelles. Ils pourront ainsi à l'avenir résoudre n'importe quelle situation de calage arrimage : positionnement, calage, arrimage avec chaînes, sangles, tapis antiglisse, filet, cornières, etc...

- T1ARM : l'arrimage des charges (centre technique)

- E1ARM : l'arrimage des charges (extérieur)



Nord-Ouest

yves.saout@apth.fr
06.84.95.48.38

Nord-Est

christophe.istria@apth.fr
06.84.95.48.22

Centre-Ouest

chrystelle.batista@apth.fr
06.43.58.15.54

Sud

olivier.webber@apth.fr
06.21.87.07.25

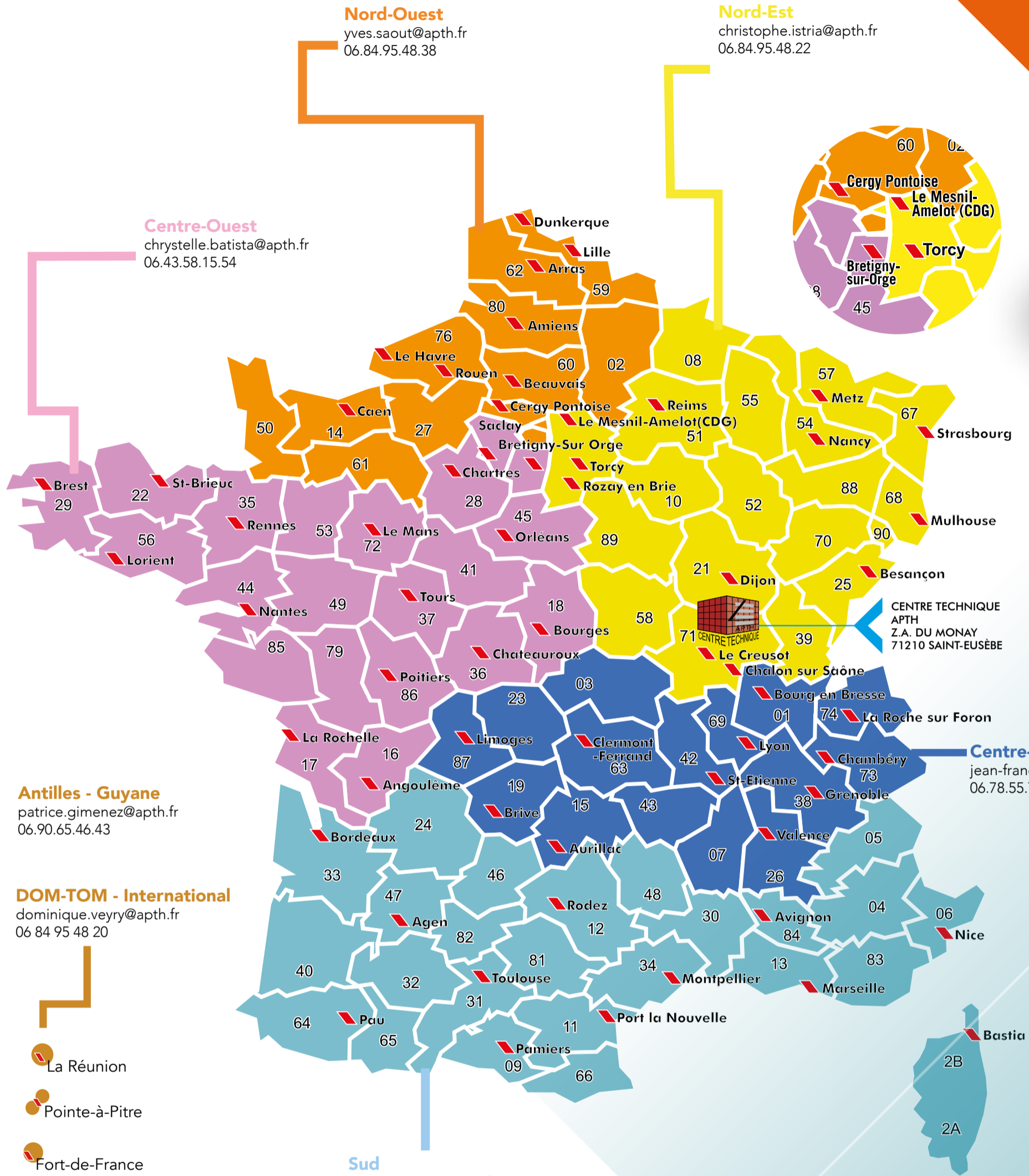
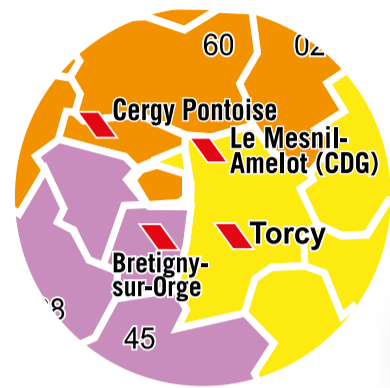
Antilles - Guyane

patrice.gimenez@apth.fr
06.90.65.46.43

DOM-TOM - International

dominique.veyry@apth.fr
06 84 95 48 20

-  La Réunion
-  Pointe-à-Pitre
-  Fort-de-France
-  Cayenne
-  Mayotte
-  Nouvelle Calédonie



CENTRE TECHNIQUE
APTH
Z.A. DU MONAY
71210 SAINT-EUSÈBE

Centre-Est
jean-francois.guillard@apth.fr
06.78.55.79.51

www.apth.fr

APTH - 83, AVENUE FRANÇOIS ARAGO - 92017 NANTERRE CEDEX
 Association pour la Prévention dans les Transports d'Hydrocarbures
 N°déclaration d'activité : 11 92 15753 92 - SIRET : 305 303 497 00054 - CODE APE : 8559 A - APTH est une marque déposée
 Accueil Expertise réglementaire et conseil : 01 41 37 80 77
 Accueil Commercial : 01 41 37 80 87
 Accueil Comptabilité Clients : 01 41 37 80 97
 Fax : 01 41 37 80 81